

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 54/1963 (1963)

Artikel: Valais
Autor: Claret, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115095>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

b) pour ce qui concerne les centres universitaires:

E. P. F. . .	31,5 %	Lausanne	5,63 %
Berne . . .	16,9 %	Bâle	5,26 %
Fribourg . .	12 %	Saint-Gall.	2,25 %
Zurich . . .	11,6 %	Neuchâtel.	0,75 %
Genève. . .	9,5 %	Universités étrangères. .	3,43 %

Les bourses et les subsides destinés à favoriser les études dans tous les degrés de l'enseignement secondaire et dans toutes les branches de l'enseignement supérieur ont encore augmenté en arrivant à un montant de 531 800 fr. et un total de 279 bénéficiaires.

Encore une fois des efforts considérables ont été faits en faveur des constructions scolaires; les communes et le canton font à qui mieux mieux dans cette louable initiative. Le bâtiment pour les écoles primaires de Sonvico a été terminé. Les travaux ont été continués à Bellinzona, à Giubiasco, à Lugano (Molino Nuovo), à Cavergno et à Balerna. On a approuvé les plans et voté les subsides pour des constructions à Biasca, à Malvaglia, à Riva San Vitale et à Locarno-Solduno. Nombreuses autres communes ont mis à l'étude ce problème: Olivone, Vezia, Chiasso, Lodrino, Melide, Morcote, Cugnasco, Pregassona, Comologno, Camorino, Davesco-Soragno et Vira Gambarogno. Parmi les constructions pour des écoles cantonales signalons l'important centre scolaire de Trevano (Lugano) et les bâtiments pour le nouveau « ginnasio » de Locarno.

A. U. TARABORI

VALAIS

Les 3 et 4 novembre 1962, les électeurs valaisans acceptaient la nouvelle loi scolaire votée par le Grand Conseil par 12 870 oui contre 4 929 non, soit à une majorité acceptante de 72 %. C'est là une majorité confortable si l'on songe que la nouvelle loi bouleversait de solides traditions centenaires, notamment en ce qui concerne la durée de la scolarité. Loi-cadre comprenant plus de 120 articles et embrassant tous les degrés de l'enseignement, elle n'entre pas dans les détails; elle suppose une quarantaine de règlements d'application dont l'élaboration prendra encore quelque temps. La clé de voûte en est l'introduction d'un tronc commun (cycle d'orientation) après la cinquième année primaire; en outre la gratuité complète de l'enseignement secondaire, l'attribution de bourses au deuxième cycle du secondaire, la gratuité des transports et des repas scolaires hors du domicile, d'importants subsides pour les fournitures scolaires et le matériel didactique rappellent ce qui a déjà été fait en d'autres cantons romands. Le Valais espère ainsi mettre son enseignement au niveau de son évolution économique.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le nombre des élèves dans l'enseignement classique, technique et commercial ne cesse d'augmenter; il a atteint le chiffre de 2700 en 1962 dans les divers établissements officiels ou semi-privés du canton. Le Collège de St-Maurice, agrandi et modernisé, reste en tête avec plus de 800 élèves. Au Collège de Sion, le recteur, le Dr Pierre Evéquoz, a pris sa retraite après plus de 40 ans d'enseignement, dont 34 de rectorat, ayant marqué de son influence plusieurs générations de Séduinois.

Le 14 juin 1962, la nouvelle Ecole Normale bilingue de Sion était solennellement inaugurée en présence des plus hautes autorités civiles et religieuses. C'est un complexe de bâtiments modernes, dans un quartier tranquille, face à un paysage admirable. Deux cents normaliens internes s'y trouvent à l'aise. Près de quatre-vingts autorisations d'enseigner ont été délivrées en fin d'année, dans les trois écoles normales de Brigue et de Sion, ce qui est encore insuffisant pour parer à la pénurie du personnel enseignant.

D'autre part 56 prêts d'honneur ont été attribués durant l'année pour faciliter l'accès de candidats intéressants aux études universitaires.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, MÉNAGER, SECONDAIRE DU 1^{er} DEGRÉ.

La nouvelle loi scolaire a donné son statut définitif à l'enseignement secondaire du premier degré, laissé jusqu'ici à l'initiative et à la charge des communes. Dorénavant, ces dernières paieront le 50 % du traitement des maîtres. Chez les garçons, une vingtaine d'écoles secondaires représentant environ 70 classes fonctionnent de Münster à Monthey; mais chez les filles, il y a encore trop peu d'établissements de ce genre. L'élaboration et l'uniformisation du programme selon la formule nouvelle du « tronc commun » demanderont encore plusieurs années d'essai et de mise au point.

La nouvelle loi prévoit également des classes de promotion (fin de scolarité), pour les élèves qui ne continuent pas au-delà du primaire, et des classes de développement ou classes spéciales « en nombre suffisant » pour les retardés. Ces dernières ne se multiplieront pas sans peine pour des raisons psychologiques, l'amour-propre des parents se refusant à placer leurs enfants dans de telles classes. Une association de parents d'enfants mentalement déficients s'est fondée à Sion en juin 1962 qui fera, à n'en pas douter, un excellent travail de persuasion. Dans ce domaine, l'Institut Cantonal du Bouveret pour sourds, déficients du langage et retardés, est d'ailleurs remarquablement équipé; sa capacité d'accueil est de 200 internes, mais il ne saurait suffire pour une population de 170 000 âmes.

L'Etat devra préciser la notion de classe de promotion et de classe de développement par un règlement approprié.

En attendant l'application intégrale de la loi de 1962, les communes augmentent progressivement la durée de la scolarité pour arriver en

1967 au minimum légal de 37 semaines ou à celui de 42 semaines, lequel donne droit au traitement annuel. Mieux payé, le personnel enseignant est aussi plus zélé pour sa formation. Au cours de l'été 1962, 624 maîtres et maîtresses ont suivi une semaine de perfectionnement, dirigée par une quinzaine de spécialistes de Suisse, de France et de Belgique. Il est remarquable de constater le caractère international de ces cours valaisans, tant par la provenance des maîtres que par celle des participants. Les sections « Nombres en couleurs », Caractérologie, Formation cinématographique dépassent chacune 80 participants. En vingt ans, le Valais a mis sur pied près de 50 semaines de Perfectionnement en français et en allemand.

FORMATION PROFESSIONNELLE

En novembre 62 s'est ouvert le nouveau Centre Professionnel de Sion, un modèle du genre. L'école professionnelle proprement dite héberge 800 apprentis par jour et 3200 par semaine; quant aux ateliers, ils peuvent recevoir tous les apprentis du Valais, soit 4000 actuellement, en des stages pratiques de 1 à 8 semaines selon les professions.

Le service de la Formation professionnelle a organisé l'an dernier 10 cours d'orientation de 3 semaines (450 participants), 34 cours de dessin technique de dix jours (850 apprentis) et 10 cours de maîtrise (260 ouvriers). Aujourd'hui 500 Valaisans sont titulaires de la maîtrise fédérale.

En 1962 encore, 870 jeunes gens et jeunes filles se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage dans 79 professions; ces chiffres témoignent à la fois des efforts de l'Etat pour la préparation professionnelle de la jeunesse et de l'évolution économique d'un canton qui passe encore dans beaucoup d'esprits pour être presque exclusivement agricole...

E. CLARET

VAUD

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans sa première partie, la chronique de l'an dernier exposait les difficultés rencontrées du fait de la pénurie de personnel enseignant primaire dans le canton de Vaud. Il y était fait allusion au projet formé par le Département de l'instruction publique d'organiser un cours spécial, dont le but aurait été de permettre à des personnes capables de 23 à 40 ans d'accéder à la fonction d'instituteur autrement que par la voie régulière de l'Ecole normale; ce projet avait été écarté par le Grand Conseil, surtout parce qu'il rompait avec les habitudes. Repris par la suite, il a alors été adopté; les inscriptions furent nombreuses, permettant une bonne sélection. Les candidats suivirent trois cours, qui furent consacrés successivement d'abord au français et aux mathématiques, puis à la plupart des autres